



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ville de Saclas

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le jeudi vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire de SACLAS.

ETAIENT PRESENTS : Josiane MARTY – Annick LAROCHE – Lionel DEBELLE – Annie LEPAGE – Alain VEDY - Patrick LASNIER – Isabelle VINCENT – Alain GAUCHER – Rodolphe PORTEFAIX (10 présents – Quorum atteint).

ABSENTS EXCUSES : Jean-François LENOIR

ABSENTS : Francis BORDERIEUX – Franck MAILLOTTE – Michel LAMOTHE – Didier JUGE

POUVOIR : Néant

Madame LEPAGE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I – Compte-rendu des décisions du Maire :

- **22/2013** : Décision portant conclusion d'une convention d'occupation précaire avec l'entreprise « Du cuir et du tissu ».
- **01/2014** : Avenant à la décision du Maire 01-2013 portant signature du M.A.P.A avec l'entreprise PIGET pour l'entretien des espaces verts de la Commune.
- **02/2014** : Décision portant conclusion d'une convention d'occupation avec l'association « Les petites cigognes ».
- **03/2014** : Décision portant conclusion d'une convention d'occupation précaire avec l'entreprise de Monsieur Fernandes.
- **04/2014** : Décision portant conclusion d'un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec l'entreprise SEGILOG

II – DELIBERATIONS FINANCIERES :

2014-01-001

A – Budget principal – Compte de gestion 2013 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2013, et fait observer que ceux-ci concordent rigoureusement avec les résultats du compte administratif.

Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles,

Considérant la situation comptable au 31 décembre 2013,

Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT EXERCICE 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLOTURE 2013
Investissement	- 675 018.39 €		- 281 279.38 €	- 956 297.77 €
Fonctionnement	848 171.83 €	675 018.39 €	481 978.93 €	655 132.37 €
TOTAL	173 153.44 €	675 018.39 €	200 699.55 €	- 301 165.40 €

VOTE : unanimité

2014-01-002

B – Budget principal – Compte administratif 2013 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2013.

Monsieur le Maire remet ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Josiane MARTY, Adjointe, et quitte la salle.

Madame le Président propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles,

Considérant la situation comptable au 31 décembre 2013,

Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT EXERCICE 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLOTURE 2013
Investissement	- 675 018.39 €		- 281 279.38 €	- 956 297.77 €
Fonctionnement	848 171.83 €	675 018.39 €	481 978.93 €	655 132.37 €
TOTAL	173 153.44 €	675 018.39 €	200 699.55 €	- 301 165.40 €

VOTE : unanimité

2014-01-003

C – Budget principal – Affectation des résultats 2013 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'affecter les résultats de la manière suivante :

- Compte 001 : 281 279.38 €
- Compte 1068 : 281 279.38 €
- Compte 002 : 200 699.55 €

VOTE : unanimité

2014-01-004

D – Budget principal – Budget Primitif 2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ARRETE le budget primitif du budget principal ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 632 980.55 €
Recettes de fonctionnement :	1 632 980.55 €
Dépenses d'investissement :	1 155 589.60 €
Recettes d'investissement :	1 155 589.60 €

VOTE : unanimité

2014-01-005

E – Vote des taxes locales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le projet de Budget Primitif pour l'année, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 2 788 570.15 €, alors que les recettes de fonctionnement et d'investissement totalisent 2 106 832.15 €.

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 681 738,00 €

DECIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel à 681 738,00 € le montant des impôts locaux à percevoir sur l'exercice 2014 :

- Taxe d'habitation : 11,95 %
- Foncier bâti : 19,96 %
- Foncier non bâti : 83,88 %

Ce montant comprend l'ensemble des cotisations aux différents syndicats dont la commune est membre.

VOTE : unanimité

2014-01-006

F – Budget annexe EAU – Compte de gestion 2013 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2013, et fait observer que ceux-ci concordent rigoureusement avec les résultats du compte administratif. Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,
Après avoir examiné toutes les pièces utiles,

Considérant la situation comptable au 31 décembre 2013,

Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTIS -SEMENT EXERCICE 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLOTURE 2013
Investissement	18 709.27 €	0 €	6 735.05 €	25 444.32 €
Exploitation	159 396.51 €	0 €	4 529.62 €	163 926.13 €
TOTAL	178 105.78 €	0 €	11 264.67 €	189 370.45 €

VOTE : unanimité

2014-01-007

G – Budget annexe EAU – Compte administratif 2013 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2013.

Monsieur le Maire remet ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Josiane MARTY, Adjointe, et quitte la salle.

Madame la Présidente propose aux membres de délibérer.
Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles,

Considérant la situation comptable au 31 décembre 2013,

Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLOTURE 2013
Investissement	18 709.27 €	0 €	6 735.05 €	25 444.32 €
Exploitation	159 396.51 €	0 €	4 529.62 €	163 926.13 €
TOTAL	178 105.78 €	0 €	11 264.67 €	189 370.45 €

VOTE : unanimité

2014-01-008

H – Budget annexe EAU - Affectation des résultats 2013 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'affecter les résultats de la manière suivante :
 - o Compte 001 : 25 444.32 €
 - o Compte 002 : 163 926.13 €

VOTE : unanimité

2014-01-009

I – Budget annexe EAU – Budget primitif 2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ARRETE le budget primitif du budget annexe d'eau ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	29 573.23 €
Recettes d'exploitation :	198 223.13 €
Dépenses d'investissement :	66 238.36 €
Recettes d'investissement :	66 238.36 €

VOTE : unanimité

2014-01-010

J – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum, sur les équipements suivants :

➤ **Création d'un pôle médical** dont la dépense se décompose comme suit :

Montant estimé des travaux : 157 288.00 €HT

Plan de financement :

Subvention de 30 % au titre de la DETR

plafonnée à 150 000 € : 45 000.00 €

Autofinancement : 112 288.00 €HT

Echéanciers de réalisation :

- 2^{ème} semestre 2014

2014-01-011

K – Aide à l'investissement Plan Pluriannuel d'Investissement pour la création de la crèche

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de leur politique petite enfance, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil de jeunes enfants en apportant un soutien technique et financier.

Dans le cadre de l'aménagement de la crèche « Les Petites Cigognes », la CAF avait été sollicitée pour une aide, elle nous a donné son accord et nous propose la signature d'une convention d'objectifs et de financement qui alloue à la commune un montant de 7 771,42 €/place soit un montant total de 108 800 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n°6-2014.

VOTE : unanimité

III– DELIBERATIONS EN MATIERE DE PERSONNEL :

2014-01-012

A- Instauration de l'entretien professionnel annuel

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que, suite au décret n°2010-716 du 29 juin 2010 pris en application de la loi de mobilité du 3 août 2009, la notation peut être remplacée par un entretien professionnel donnant lieu à un compte rendu écrit.

Il paraît pertinent de le mettre en place au niveau de la Commune à compter de 2014 avec effet rétroactif en 2013 à la demande du CIG, sachant qu'à court terme, le système de notation pour les fonctionnaires territoriaux disparaîtra.

Tout agent de la Commune sera reçu, chaque année, par le Directeur Général des Services, pour un entretien professionnel d'une durée minimale de 45 minutes.

Celui-ci permettra de faire un point sur son activité professionnelle et plus particulièrement :

- Sur ses souhaits et propositions sur l'organisation et conditions de travail,
- Sur ses souhaits en matière de formation, carrière et mobilité,
- Le bilan de l'année écoulée et fixer les objectifs pour l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instaurer le principe de l'entretien professionnel annuel pour tous les agents de la commune

VOTE : unanimité

2014-01-013

B/ Suppression / Création de poste

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi d'Attaché Territorial Principal et la suppression corrélative d'un poste d'Attaché Territorial, afin de nommer un agent de la filière administrative, lauréat du concours, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du jour de la présente délibération :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché Territorial

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché Territorial Principal

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 6215 et suivants.

VOTE : Unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Annick LAROCHE

Annie LEPAGE

Isabelle VINCENT

Josiane MARTY

Yves GAUCHER

Rodolphe PORTEFAIX

Alain GAUCHER

Patrick LASNIER

Lionel DEBELLE

Alain VEDY